

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES « LES BALISES »

À l'initiative de la Communauté urbaine de Dunkerque, les collectivités suivantes se sont associées afin de constituer un réseau de bibliothèques :

- Armbouts-Cappel
- Bourbourg
- Bray-Dunes
- Capelle-la-Grande
- Coudekerque-Branche
- Dunkerque
- Grande-Synthe
- Grand-Fort-Philippe
- Gravelines
- Leffrinckoucke
- Loon-Plage
- Saint-Pol-sur-Mer
- Tétéghem-Coudekerque-Village
- Communauté urbaine de Dunkerque

Le réseau « Les Balises » est un service public gratuit ayant pour mission de démocratiser l'accès à la lecture, à la culture et à la connaissance. Il contribue au développement personnel des citoyens par l'information, la formation et les loisirs.

Les bibliothèques du réseau constituent et mettent à disposition du public, pour tous les âges et en libre accès, des collections de documents dans tous les domaines du savoir. Elles proposent une programmation culturelle variée : ateliers, conférences, spectacles, lectures, expositions, rencontres.

Les bibliothécaires accueillent les usagers, les accompagnent dans leurs recherches et mettent à leur disposition les ressources et les services du réseau.

Dispositions et conditions d'accès générales

- La consultation sur place des documents ne nécessite pas d'inscription préalable.
- L'emprunt nécessite une inscription gratuite.
- Les horaires d'ouverture ainsi que les jours de fermeture sont affichés dans chaque bibliothèque.
- Comme dans tout lieu public, des règles de vie sont à respecter. Elles sont détaillées dans les règlements intérieurs de chaque bibliothèque.
- Les parents ou le représentant légal, sont responsables des lectures et consultations de leurs enfants lesquels restent sous leur entière responsabilité au sein de la bibliothèque.
- Pour préserver le bon état des collections, il est interdit de marquer, surligner ou d'apposer des inscriptions de toute nature sur les documents.



Conditions d'inscription et de prêt individuels

□ **Conditions d'inscription**

- L'inscription gratuite est annuelle, individuelle et nominative. Elle donne accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau « Les Balises » sans condition de lieu de résidence.
- Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement ainsi qu'à l'ensemble des règlements particuliers de chaque bibliothèque.
- **L'inscription d'un mineur** doit être signée par son responsable légal.
- Une carte est délivrée lors de la première inscription, elle est permanente et sera demandée pour chaque emprunt de documents. La perte ou le vol de cette carte doit être signalé auprès d'une bibliothèque du réseau.

□ **Conditions de prêt**

- **Le prêt** est consenti aux usagers inscrits sur présentation de la carte.
- Tout document non retourné dans les délais suspend la possibilité d'emprunter dans l'ensemble du réseau jusqu'à sa restitution.
- **Règles de prêt** : 20 documents sur l'ensemble du réseau.
- **Durée de prêt** : 30 jours.
- **Prolongation** : autorisée 1 fois pour une durée d'un mois supplémentaire sauf, si le document est déjà réservé par un autre usager.
- **Réservation** : 5 réservations sont autorisées. L'utilisateur est prévenu par mail ou par téléphone de la disponibilité du document. Les documents réservés sont conservés 8 jours.
- En cas de **non restitution**, de **perte** ou de **détérioration d'un document emprunté**, la collectivité propriétaire du document informera l'utilisateur des modalités éventuelles de remplacement ou de remboursement.

Application :

- Ce règlement est affiché dans chaque bibliothèque du réseau « Les Balises ». Il pourra être remis à chaque usager lors de l'inscription.
- Le non-respect du règlement expose l'utilisateur à la suspension de l'accès à l'ensemble du réseau. Les bibliothécaires sont chargés de l'application du présent règlement. Toute modification sera notifiée par voie d'affichage.



les Balises

le réseau des bibliothèques
de l'agglomération